

République française

Département du Lot

COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 11 octobre 2023

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 05/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 8

Présents : Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivier BELKADI, Malika BEAUDET

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Bruno WIDENMANN par Gérard DOREMUS, Sonia PAGES par Gérard MAGNE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Olivier BELKADI

Objet: Vote des subventions aux associations pour l'année 2023 - DE_2023_4_5

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- Mutuelle d'Entraide Coups Durs (Livernon)	60 €
- Association des Parents d'Elèves (Livernon)	80 €
- ACCA Société de Chasse (Espédailiac)	220 €
- Croix Rouge (Comité de Livernon)	110 €
- Secours Populaire (Cahors)	110 €
- Les Copains de la Boule (Espédailiac)	220 €
- Club de Tennis (Espédailiac)	110 €
- Comité des fêtes (Espédailiac)	1460 €
- Actions Locales Associatives (Assier)	50 €
- Association Culture et Loisirs Gramat (Astronomie)	150 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers (Livernon)	150 €
- Amicale Laïque Collège Jean Monnet (Lacapelle-M)	50 €
- Fédération des Foyers Ruraux du Lot	220 €
- Groupement Paroissial (Figeac)	80 €
- AS Livernon	80 €

Total 3150 €

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance
Olivier BELKADI



Le Maire,
Gérard MAGNE



RF SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/11/2023 046-21400942-20231011-DE_2023_4_5-DE

Publication sur le site de la Mairie le : 31/10/2023